Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

Direction de la Population Agée et des Personnes Handicapées
Service de la Population Agée

Immeuble VERDI 8-22 rue du Chemin Vert 93006 BOBIGNY Cedex

Nom de la structure :	
Reçu le :	
N° de dossier :	
	Cadre réservé aux services départementaux

DEMANDE D'AUTORISATION DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent au domicile des personnes ou à partir de leur domicile des prestations d'aide à la personne, notamment pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne, hors ceux réalisés, sur prescription médicale sauf les aspirations endotrachéales (article D 312-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Conformément aux articles 47 et 48 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement N°2015-1776 du 28 décembre 2015, transposées à l'article L313-1-1 et suivants du CASF, <u>l'autorisation du Conseil départemental</u> est requise pour l'ensemble des services d'aide à domicile intervenant en mode prestataire auprès des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment bénéficiaires de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les conditions d'autorisation sont précisées à l'article L 313-4 du CASF et prévoient notamment que le projet est accordé s'il :

- Est compatible avec les objectifs et les besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma départemental « Autonomie et inclusion » 2019-2024 ;
- Satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement précisées dans le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information prévus aux articles L312-8 et L312-9 du CASF ;
- Répond au cahier des charges national fixé par le décret n°2016-502 du 22 avril 2016 définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Cette autorisation peut être refusée ou retirée dans les conditions prévues, respectivement, aux articles L. 313-8 et L. 313-9 du CASF. Tout service autorisé a l'obligation d'intervenir, dans la limite de sa spécialité et de sa zone d'intervention autorisée, auprès de toute personne bénéficiaire de l'ADPA ou de la PCH.

Toute nouvelle demande initiale d'autorisation ne sera prise en compte que si elle répond aux conditions posées à l'article L313-4.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom	
Sigle	
Statut	
Objet	
Numéro de SIREN	
Numéro de SIRET _ _ _ _ _ _ _ _	
Date de création de la structure	
 Si association, Numéro RNA ou déclaration en Préfecture W Date de publication au Journal Officielle Reconnaissance d'utilité publique : OUI □ NON □ Commissaire aux comptes : OUI □ NON □ 	
Si entreprise, inscription au registre du commerce le	
Adresse du siège social	
N° : Rue :	
Bâtiment :Escalier :	
Code postal : Commune :	
Téléphone : Email :	
Site internet :	
Adresse de correspondance si différente	
N° : Rue :	
Bâtiment :Escalier :	
Code postal : Commune :	
Identification du représentant légal	
Nom: Prénom:	
Fonction :	
Téléphone : Email :	
Identification de la personne chargée du présent dossier	
Nom : Prénom :	
Fonction:	
Téléphone : Email :	
Votes comice actilulácioná 2 OUII. II NON. II Circuit reconsáre	
Votre service est-il déclaré ? OUI □ NON □ Si oui, numéro :	
Dale el minero (Conemon de Faniemen)	

PROJET D'ACTIVITE PROPOSE

1. CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

	Année N (nombre)		Année N+1		nnée N+2	
Personnes âgées :	,	,				
Personnes handicapées :						
Autres types de bénéficiaires (préciser) :						
2. ACTIVITE ENVISAGEE	SUR LE DEF	PARTEMENT E	EN MODE PR	RESTATAL	RE	
Description des activités,		Volume hora	aire Volume	horaire	Volume	
en lien avec le CASF et le schéma	départemental	année N		e N+1	horaire année	
« Autonomie et inclusion » 2019-20	24				N+2	
mmunes d'intervention envis	agées en Seil	ne-Saint-Denis	: :			

Autres a	Autres activités existantes ou envisagées qui ne rentrent pas dans le cadre de l'autorisation					tion			
sollicitée	: (exemple	e : servic	e de soins,	accueil de	jour etc):			
			МС	OYENS HI	JMAINS				
1. <u>F</u>	RESSOUR	CES HU	<u>MAINES</u>						
Conven	tion (s) co	ollective	(s): OUI	□ NON	□ Si oui, l	laquelle :			
Accord of	d'entrepris	e OUI	□ NON □]					
Répartiti	on prévisi	onnelle d	es effectifs ¡	oar type de	qualificati	on sur trois	ans :		
	N :			N+1 :			N+2 :		
	Nombre	ETP	Type de	Nombre	ETP	Type de	Nombre	ETP	Type de
	de postes		contrat de travail	de postes		contrat de travail	de postes		contrat de travail
	postes		utilisé ¹	postes		utilisé	postes		utilisé
Direction (directeur, chef									
de service etc.)									
Encadrement									
(responsable									
de secteur)									
Personnel									
administratif									
Personnel médico-social									
medico-sociai									
Accession de									
Auxiliaire de vie sociale									
Aide à domicile									
Autres									

S'il existe déjà une activité mandataire, la clef de répartition prévue des moyens humains entre mandataire et prestataire doit être fournie et appliquée.

Total

¹ temps partiel, temps plein, CDI, CDD, autres à préciser

PARTENARIAT ENVISAGE OU EFFECTIF

La structure est-elle : □ natio	nale □ régionale □ départementale □	locale
Adhésion ou conventionnement	Si Oui, préciser :	Non, cocher:
Union, fédération, réseau de l'aide à domicile		
ESMS (SSIAD, résidence- autonomie etc)		
EVOLIA ou autre plateforme de ressources		
CNAV, mutuelles etc		
Autre (label etc)		
DE	CLARATION SUR L'HONNEUR	
Je soussigné(e), □Mme □M	l	
agissant en ma qualité de rep certifie sur l'honneur	orésentant légal de	
- l'exactitude des rensei	gnements figurant ci-dessus,	
•	de l'une des condamnations devenu du Code de l'Action Sociale et des Famille	
` , .	ute fausse déclaration ou falsification nales et financières en application de la loi	
Fait le	à	
	Sign	ature

page 5 sur 9

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

Transmis	OUI(x) / NON (-)
Document d'identification du porteur de projet (statuts etc)	
2. Liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau (nom, prénom, coordonnées, date et lieu de naissance)	
3. Lettre de motivation à l'obtention de l'autorisation	
Lettre d'engagement selon modèle joint	
5. Le projet de service selon l'article L.311-8 du CASF	
6. Etude de marché sur le territoire d'intervention souhaité faisant apparaître clairement :	
 a. Un état des lieux de l'offre sur le territoire souhaité quantitativement mais également concernant des publics spécifiques 	
b. Une analyse des besoins non couverts	
c. Une synthèse du contexte social et médico-social local correspondant au public accompagné par le service afin de situer l'action du service en complémentarité et en coordination avec les autres intervenants et dispositifs.	
7. Règlement de fonctionnement selon l'article L.311-7 du CASF.	
8. Bail commercial ou autre document relatif au local adapté pour l'accueil du public	
9. Modèle de fiche d'évaluation des besoins	
10. Modèle de document de désignation de la personne de confiance	
11. Modèle de projet individualisé d'aide et d'accompagnement	
12. Livret d'accueil y compris Charte des Droits et Liberté de la Personne Accueillie et liste des personnes qualifiées	
13. Grille tarifaire	
14. Modèle de devis relatif aux prestations	
15. Modèle de document individuel de prise en charge et/ou contrat de prestation faisant apparaître clairement les modalités de partage des informations strictement nécessaires au suivi social ou médico-social.	
16. Modèle de fiche de mission ou d'intervention	
17. Modèle de cahier de liaison ou système équivalent	
18. Procédure mise en place en cas d'urgence et/ou d'absence de personnel	
19. Modèle de facture	
20. Modèle d'attestation fiscale	
21. Le plan d'action d'amélioration de la qualité issu de la Charte Nationale Qualité	
22. Organigramme	
23. CV du personnel de direction	
24. CV du personnel d'encadrement	
25. CV des intervenants pressentis	

26. Liste des formations envisagées sur les trois prochaines années pour la direction, l'encadrement et les intervenants à domicile (nombre de salariés concernés, type de formation/VAE, durée des formations prévues, organismes de formation, BP consacré à la formation et type de fonds alloués (OPCA, CNFPT etc)	
27. Procédure de recrutement du personnel	
28. Modèle de questionnaire de satisfaction	
29. Procédure mise en place en cas d'évènement indésirable, de réclamation et de traitement des situations de maltraitance	
30. Budget prévisionnel tri-annuel selon modèle ci-joint	
31. Si structure déjà existante, le compte administratif et le bilan des années N-1 et N-2	
32. Le cas échéant, la dernière certification aux comptes	
33. Calendrier prévisionnel des évaluations internes et externes	

MODELE D'ENGAGEMENT

Je, soussigné, (nom et qualité)			
responsable de (préciser l'organisme)			
prend l'engagement :			
 de respecter la règlementation relative aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que le Cahier des charges national applicables aux services d'aide et d'accompagnement à domicile et notamment de : 			
 délivrer aux usagers ou clients une information leur permettant de choisir à tout moment la prestation la plus adaptée à leur situation, 			
 de veiller au respect de l'interdiction faite aux intervenants à domicile de recevoir des usagers ou clients toute délégation de pouvoir sur les avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux ou valeurs, 			
 de respecter les conditions de discrétion et de préservation de l'autonomie des usagers, 			
 et, d'une façon générale, de veiller à la qualité des prestations fournies, notamment en mettant en œuvre des règles de contrôle interne de la qualité, 			
 de communiquer au Département toute information relative à son activité ainsi qu'à ses financements, le Département se réservant le droit de pratiquer tout contrôle sur place et sur pièces. 			
Fait à , le			
Signature			

page 8 sur 9

BUDGET PREVISIONNEL DU MODE PRESTATAIRE D'UN SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE RELEVANT DE L'ARTICLE L312-1 DU CASF

(version synthétique)

DEPENSES	N	N+1	N+2
GROUPE I: DEPENSES AFFERENTES A			
L'EXPLOITATION COURANTE			
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL			
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE			
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)			
Déficit ou excédent de la section d'exploitation reporté			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			

RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A	
L'EXPLOITATION	
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	
Déficit ou excédent de la section d'exploitation reporté	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	